

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 14/10/2024 - B2024/009107 - 2021 B 00171 - 893 699 538 - A.R.M. CONCEPT

SAS ARM CONCEPT

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 5, rue du Puits Toussaint 80620 VAUCHELLES-LES-DOMART

RCS n°893699538- RCS Amiens

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

14 OCT. 2024

AMIENS
80 - 02

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le 29 juin 2024, les actionnaires de la société SAS ARM CONCEPT se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 12 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par M. COURBET Jonathan.

Le Président constate que :

Sont présents :

- M. COURBET Jonathan, représentée par , propriétaire de 50,00 actions, représentant 50,00 voix, Président de la société.

- M. SANNIER Romain, représentée par , propriétaire de 50,00 actions, représentant 50,00 voix,

Le Président de l'assemblée a désigné M. SANNIER Romain comme secrétaire de séance.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

Le Président rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/12/2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des dirigeants
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 204,39 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 204,39 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 14 285,71 Euros, soit 142,86 Euros par part sociale. Ce dividende sera payé au siège social à partir du .

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personne(s) physique(s), il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2023. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Il en résulte que les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- M. COURBET Jonathan : 7 142,86 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- M. SANNIER Romain : 7 142,86 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

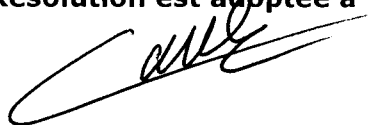
Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- M. COURBET Jonathan : 5 000,00 Euros.
- M. SANNIER Romain : 5 000,00 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des deux exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2022 : 17 142,86 €
- Clôture au 31/12/2021 : 26 000,00 €
- Clôture au 31/12/2020 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.



Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 29/06/2024.

Signature de la Présidence :

M. COURBET Jonathan

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC', is written over a horizontal line within a rectangular box.

SAS ARM CONCEPT

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 5, rue du Puits Toussaint 80620 VAUCHELLES-LES-DOMART

RCS n°893699538- RCS Amiens

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 29 JUIN 2024

Le 29 juin 2024, les actionnaires de la société SAS ARM CONCEPT se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 5, rue du Puits Toussaint 80620 VAUCHELLES-LES-DOMART à 12 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par M. COURBET Jonathan.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- M. COURBET Jonathan, propriétaire de 50,00 actions, représentant 50 voix, Président de la société.
- M. SANNIER Romain, propriétaire de 50,00 actions, représentant 50 voix,

Soit au total 2 actionnaire(s) présent(s), totalisant 100 Actions sur les 100 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné M. SANNIER Romain comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des dirigeants.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

Je RS

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 204,39 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 204,39 Euros formant un résultat affectable de 204,39 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 14 285,71 Euros, soit 142,86 Euros par Actions. Ce dividende sera payé au siège social à partir du .

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2023. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

So
Rs

- M. COURBET Jonathan : 7 142,86 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- M. SANNIER Romain : 7 142,86 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- M. COURBET Jonathan : 5 000,00 Euros.
- M. SANNIER Romain : 5 000,00 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2022 : 17 142,86 €
- Clôture au 31/12/2021 : 26 000,00 €
- Clôture au 31/12/2020 : NEANT

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Ratification de la rémunération des dirigeants

- Pour M. COURBET Jonathan, l'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 9 768,08 Euros, pour M. COURBET Jonathan.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde Créiteur de 2 933,55 Euros, pour M. SANNIER Romain.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 12 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à VAUCHELLES-LES-DOMART,
Le 29/06/2024.

SV
RS

Signatures des actionnaires :

M. COURBET Jonathan	
M. SANNIER Romain	

SAS ARM CONCEPT

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 5, rue du Puits Toussaint 80620 VAUCHELLES-LES-DOMART

RCS n°893699538- RCS Amiens

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 204,39 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 341 825,20 Euros hors taxes contre 289 849,46 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 51 975,74 Euros pour une variation de 17,93%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 352 942,64 Euros contre 289 850,69 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 63 091,95 Euros pour une variation de 21,77%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 353 230,21 Euros contre 245 173,89 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 108 056,32 Euros pour une variation de 44,07%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 547,96 Euros contre 20,07 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 527,89 Euros.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 17,00 Euros contre 34,00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 17,00 Euros pour une variation de -50%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 21 948,28 Euros contre 24 771,73 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 2 823,45 Euros pour une variation de -11,4%.
- Les dettes à court terme sont de 55 557,32 Euros contre 39 382,03 Euros

l'exercice précédent; soit une augmentation de 16 175,29 Euros pour une variation de 41,07%.

- Les liquidités sont de 53 712,82 Euros contre 36 892,40 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 16 820,42 Euros pour une variation de 45,59%.

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 135 391,02 Euros contre 135 895,58 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 504,56 Euros pour une variation de -0,37%.
- Les autres achats et charges externes sont de 114 484,31 Euros contre 96 308,22 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 18 176,09 Euros pour une variation de 18,87%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 549,00 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 549,00 Euros .
- Les salaires et traitements sont de 70 861,61 Euros contre 3 763,89 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 67 097,72 Euros .
- Les charges sociales sont de 29 089,52 Euros contre 689,87 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 28 399,65 Euros .
- Les dotations aux amortissements sont de 2 851,61 Euros contre 8 463,97 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 5 612,36 Euros pour une variation de - 66,31%.
- Les autres charges sont de 3,14 Euros contre 52,36 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 49,22 Euros pour une variation de -94%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 est de 204,39 Euros.
- L'effectif est de 1 salarié.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Matériels et outillages : 1 927,00 Euros
- Matériel de bureau et informatique : 749,17 Euros

Aucun emprunt n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 204,39 Euros formant un résultat affectable de 204,39 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 14 285,71 Euros, soit 142,86 Euros par action. Ce dividende devrait être payé au siège social à partir du .

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- M. COURBET Jonathan : 7 142,86 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.
- M. SANNIER Romain : 7 142,86 Euros, éligible(s) aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- M. COURBET Jonathan : 5 000,00 Euros.
- M. SANNIER Romain : 5 000,00 Euros.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2022 : 17 142,86€
- Clôture au 31/12/2021 : 26 000,00€
- Clôture au 31/12/2020 : NEANT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

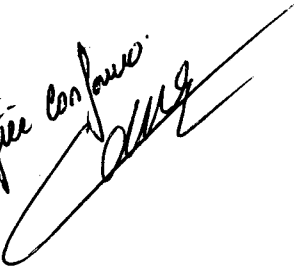
Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

Fait à VAUCHELLES-LES-DOMART
Le 29/05/2024

La Présidence.

M. COURBET Jonathan



Ce fichier est confidentiel


SAS ARM CONCEPT

5, rue du Puits Toussaint

80620 VAUCHELLES-LES-DOMART

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE : 4331Z

SIRET : 89369953800011

SECI
55, RUE DE SULLY

ESPACE ALLIANCE 2

80000 AMIENS

Tél : 0322956780

E-mail : EC@SECI.FR

Fax : 0322891360

SOMMAIRE

Attestation
Bilan BIC - Actif
Bilan BIC - Passif
Compte de résultat synthétique
Compte de résultat synthétique
Bilan - Actif détaillé
Bilan - Passif détaillé
Compte de résultat détaillé
Capacité d'autofinancement
Tableau de financement
Soldes Intermédiaires de Gestion
Liste des immobilisations
Réel simplifié

ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS ARM CONCEPT
Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	99 500 €
Chiffre d'affaires	341 825 €
Résultat net comptable	204 €

François BALTUS,
Responsable du dossier.

Fait à AMIENS,
Le 17/05/2024.

Frédéric FREHAUT,
Expert-comptable.

BILAN BIC - ACTIF

DU

ACTIF

	Valeurs au 31/12/23		Valeurs au 31/12/22	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	12 834	8 353	4 481	4 049
Autres immobilisations corporelles	12 037	9 463	2 574	3 181
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	24 871	17 816	7 055	7 230
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				21 573
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	4 602		4 602	
Autres créances (3)	17 347		17 347	20 735
Fournisseurs débiteurs				4 037
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	53 713		53 713	36 892
Charges constatées d'avance (3)	16 784		16 784	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	92 445		92 445	83 237
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	117 316	17 816	99 500	90 468

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN BIC - PASSIF

PASSIF

	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	42 639	12 247
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	204	37 739
SITUATION NETTE	43 943	51 086
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	43 943	51 086
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	12 702	8 484
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	33 049	29 160
Dettes fiscales et sociales	9 807	1 738
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	55 557	39 382
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	99 500	90 468
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	55 557	39 382
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	4 481,29	4 049,11	432,18	10,67
215000 Inst.tech.mat.outil.indus	1 000,00	1 000,00		
215400 Matériel industriel	11 834,36	9 907,36	1 927,00	19,45
281500 Amort.ins.tec.mat.out.ind	-476,85	-143,52	-333,33	-232,25
281540 Amort mat industriel	-7 876,22	-6 714,73	-1 161,49	-17,30
Autres immobilisations corporelles	2 573,53	3 181,15	-607,62	-19,10
218200 Materiel de transport	9 568,33	9 568,33		
218300 Materiel bureau et info.	2 468,34	1 719,17	749,17	43,58
281820 Amort.materiel transport	-8 196,02	-7 482,35	-713,67	-9,54
281830 Amort.mat.bureau et info.	-1 267,12	-624,00	-643,12	-103,06
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	7 054,82	7 230,26	-175,44	-2,43
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes		21 573,30	-21 573,30	-100,00
409100 Frns avances acomptes		21 573,30	-21 573,30	-100,00
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	4 601,70		4 601,70	
Autres (3)	17 346,58	20 734,95	-3 388,37	-16,34
444000 Etat impots sociétés	6 885,00	7 534,00	-649,00	-8,61
445660 TVA sur prestations	733,84	799,56	-65,72	-8,22
445670 Crédit de tva	2 722,00	20,00	2 702,00	13 510,00
445800 Tva collectée à régulariser	1,04	767,96	-766,92	-99,86
445801 Tva déductible à régulariser	6 004,70	6 038,43	-33,73	-0,56
445830 Remb tva demandé		5 575,00	-5 575,00	-100,00
467000 SCI ARM IMMO	1 000,00		1 000,00	
Fournisseurs débiteurs		4 036,78	-4 036,78	-100,00
Disponibilités	53 712,82	36 892,40	16 820,42	45,59
512000 Crédit Agricole	13 645,97	9 880,50	3 765,47	38,11
512200 CA Compte excédent prof	40 066,85	27 011,90	13 054,95	48,33
Charges constatées d'avance (3)	16 784,31		16 784,31	
486000 Charges constatées d'avance	16 784,31		16 784,31	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	92 445,41	83 237,43	9 207,98	11,06
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	99 500,23	90 467,69	9 032,54	9,98

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation en valeur en %	
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	1 000,00		
101300 Capital appelé versé	1 000,00	1 000,00		
Réserves				
Réserve légale	100,00	100,00		
106100 Réserve légale	100,00	100,00		
Autres réserves	42 638,52	12 246,79	30 391,73	248,16
106800 Autres réserves	42 638,52	12 246,79	30 391,73	248,16
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	204,39	37 738,87	-37 534,48	-99,46
SITUATION NETTE	43 942,91	51 085,66	-7 142,75	-13,98
TOTAL CAPITAUX PROPRES	43 942,91	51 085,66	-7 142,75	-13,98
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	12 701,63	8 484,37	4 217,26	49,71
455100 C/c COURBET J.	9 768,08	7 656,95	2 111,13	27,57
455200 C/c SANNIER R.	2 933,55	827,42	2 106,13	254,54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 048,55	29 159,97	3 888,58	13,34
Dettes fiscales et sociales	9 807,14	1 737,69	8 069,45	464,38
421000 Personnel rémunérations dues	4 613,13	1 001,28	3 611,85	360,72
428200 Congés payés		121,20	-121,20	-100,00
431000 Urssaf	2 691,14	113,00	2 578,14	
437300 Pro btp	1 691,93	91,34	1 600,59	
437600 Cibtp	638,24	389,79	248,45	63,74
438200 Charges sociales congés payés		21,08	-21,08	-100,00
445710 TVA collectée 10%	172,70		172,70	
TOTAL DETTES	55 557,32	39 382,03	16 175,29	41,07
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	99 500,23	90 467,69	9 032,54	9,98

(1) Dont à moins d'un an

55 557,32

39 382,03

Copyright Groupe ISA (2024) ISAC OMPTA

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire officiel approuvé par le Code de procédure des impôts	
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le		31/12/23	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SAS ARM CONCEPT 5, rue du Puits Toussaint 80620 VAUCHELLES-LES-DOMART							
SIRET 8 9 3 6 9 9 5 3 8 0 0 0 1 1				Mel armconcept@outlook.fr			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées Travaux de plâtrerie				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		260		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quinquies</i>			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>			
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		Autres dispositifs	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse			
				N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom / Adresse			
				Etat de résidence			
				N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT							

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
SECI 55, rue de Sully Espace Alliance 2 80000 AMIENS <i>Tél :</i> 0322956780			 <i>Tél :</i>		
OGA/OMGA	☐	Viseur conventionné	☐	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné			Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné 			Date 17/05/24 Lieu AMIENS		
			Qualité et nom du signataire PRESIDENT COURBET JONATHAN		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	prestataire :	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES DISTRIBUTIONS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d										
Montant des distributions autres que celles visées en (a). (b). (c) et (d) ci-dessus (3)						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) . * SARL, tous les associés : * SCA, associés gérants: * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%						
					0%	15%	19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			69 515	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice						
				MVLT restant à reporter						
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SAS ARM CONCEPT		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		5, rue du Puits Toussaint		80620 VAUCHELLES-LES-DOMART		
SIRET		8 9 3 6 9 9 5 3 8 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
AC IIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012		
	incorporelles { Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	24 871	030	17 816	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	24 871	048	17 816	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	4 602	070	4 602	
		(2) { Autres* (3)	072	17 347	074	17 347
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	53 713	086	53 713	
	Charges constatées d'avance *	092	16 784	094	16 784	
Total II	096	92 445	098	92 445		
Total général (I + II)		110	117 316	112	17 816	
PASSIF				Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	100			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	42 639			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	204			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	43 943			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	33 049			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 173)	172	9 807			
	Comptes courants d'associés	173	12 702			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	55 557			
Total général (I + II + III)		180	99 500			
RENVU	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS ARM CONCEPT				Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426				
		Constructions	430		432		434		436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 907	442	1 927	444		446	12 834			
		Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456				
		Matériel de transport	460	9 568	462		464		466	9 568			
		Autres immobilisations corporelles	470	1 719	472	749	474		476	2 468			
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	22 195	492	2 676	494		496	24 871				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles		Terrains	510		512		514		516				
		Constructions	520		522		524		526				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 858	532	1 495	534		536	8 353			
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
		Matériel de transport	550	7 482	552	714	554		556	8 196			
		Autres immobilisations corporelles	560	624	562	643	564		566	1 267			
TOTAL		570	14 965	572	2 852	574		576	17 816				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL		596			585	597	599						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis J.A. 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS ARM CONCEPT</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
					Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD				
					780				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)			325		381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	37 429
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	35 794
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Désignation de l'entreprise		SAS ARM CONCEPT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le		01/01/2023		et clos le 31/12/2023	
				Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	341 825
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	341 825
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	164
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	164
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	185 652
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	50 151
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	235 806
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	106 184
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	106 184
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	341 825	Effectifs au sens de la CVAE *	
		023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation					/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 893699538

NOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ARM CONCEPT

ADRESSE (voie) 5, rue du Puits Toussaint

CODE POSTAL 80620 VILLE VAUCHELLES-LES-DOMART

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COURBET Prénom(s) Jonathan
Nom marital COURBET % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
Naissance Date 25/07/1991 N° Département 80 Commune AMIENS Pays France
Adresse N° 5 Voie . rue du Puits Toussaint
Code Postal 80620 Commune VAUCHELLES-LES-DOMART Pays France

Titre (2) M Nom patronymique SANNIER Prénom(s) Romain
Nom marital SANNIER % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
Naissance Date 26/10/1990 N° Département 80 Commune AMIENS Pays France
Adresse N° 594 Voie . rue du Général Leclerc
Code Postal 80670 Commune PERNOIS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C'G)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

8 9 3 6 9 9 5 3 8

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ARM CONCEPT

ADRESSE (voie) 5, rue du Puits Toussaint

CODE POSTAL 80620

VILLE VAUCHELLES-LES-DOMART

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SAS ARM CONCEPT
Numéro de siret 89369953800011

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA sur achats et chges extern FORD GQ-236-DV 1er L			8 182		
CCA sur achats et chges extern FORD GQ-525-DX 1er L			8 143		
CCA sur achats et chges extern FORD CG-236-DV			283		
CCA sur achats et chges extern FORD CQ-525-DX			175		
Total des charges constatées d'avance			16 784		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise SAS ARM CONCEPT
Numéro de siret 89369953800011

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	89369953800011	4331Z
SAS ARM CONCEPT 5, rue du Puits Toussaint 80620 VAUCHELLES-LES-DOMART	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	260
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	260
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		260
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.